

Délibération du Conseil municipal

Séance du 10 mars 2026

Le dix mars deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à BOYER Emilie
LECOMTE Delphine à GUIBERT Vincent
VIGNER Jean-Philippe à LIOTON Valérie

Absents

DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LECACHEUR Julien et PICARD Corinne

Convocation adressée le 4 mars 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 11 mars 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE1003-11 | Education - Financement d'un projet de classe découverte à l'école Jacques Prévert

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse et la Petite Enfance, expose,

Vu la délibération en date du 21 avril 2016 relative à la participation communale aux classes découvertes,

Considérant que le projet de l'école J. Prévert d'organiser une classe de découverte à la Bourboule, du 26 au 29 mai 2026 répond au règlement d'attribution des subventions des classes découvertes susvisé,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 3 mars 2026,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Attribue une subvention de 7 470 € à l'école Prévert dans le cadre de son projet de classe découverte à La Bourboule (63) en mai 2026.

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON


